



2 Municipales

2 La section de Metz  
en action

3 En finir avec les violences  
faites aux femmes

4 Que nous dit l'affaire  
MILA

5 Bulletin  
d'adhésion

6 Sécurité dans la ville, ville  
intelligente, ville de liberté

7 Vulnérables

8 Aux frontières de l'Europe  
la Syrie



La LDH dénonce la persistance des violences, des inégalités et des discriminations qui touchent les femmes dans tous les domaines. Elle milite pour que la législation française, largement égalitaire, soit effectivement appliquée : remboursement complet de la contraception, développement des services hospitaliers pratiquant l'IVG, orientation des filles dans toutes les filières, formations pour l'accès à tous les métiers et niveaux de responsabilité, égalité des salaires, mixité réelle des candidatures aux élections.

## MUNICIPALES

Un journal trimestriel, qui paraît entre les deux tous d'une élection municipale, en pleine crise du corona virus, des élections dont les enjeux sont importants

La ville et l'agglomération sont des unités géographiques au sein desquelles il est important de promouvoir des droits pour tous, et notamment pour les plus fragiles d'entre nous.

La ville est aujourd'hui le lieu de socialisation, mais elle est aussi le champ de contradictions : dans l'espace urbain s'inscrivent les discriminations ancrées dans le chômage, la pauvreté, le mépris des différences culturelles.

En même temps s'y ébauchent, s'y multiplient des pratiques civiques et sociales de solidarité.

La politique municipale joue un rôle important dans l'organisation de la cité. Toute politique se construit à partir des représentations que les élus se font de ce que doit être la cité.

Interroger les candidats, proposer nos analyses, débattre : c'est questionner ces représentations, et éventuellement les faire évoluer...

Nos propositions pour ces élections :

- Promouvoir une démocratie vivante, délibérative, indépendante des lobbys, qui soutienne la vie associative et les actions solidaires.
- Lutter contre les discours de défiance, visant à instaurer une société sous contrôle à l'aide de technologies intrusives ou chacun est filmé, tracé avec une généralisation du soupçon.
- Développer la solidarité, la fraternité en développant un droit au logement digne pour tous, en facilitant l'accès aux soins, en ayant le souci de garantir les mêmes droits pour toutes et tous.
- Prendre en compte la nécessaire transition écologique et ses enjeux en passant au crible de l'urgence climatique et sociale l'ensemble des politiques publiques.

Sachons, ensemble, prévenir et dénoncer toutes les agressions racistes, antisémites, sexistes, homophobes, xénophobes qui ébranlent à chaque fois le pacte républicain fondé sur nos valeurs communes rappelées sur tous les frontons des mairies :

***liberté, égalité, fraternité.***

Et quand les candidats seront élus, il nous faudra continuer à peser dans le débat démocratique.

**Bernard LECLERC**



## LA SECTION DE METZ EN ACTION

(depuis le 1er janvier)

### Accès aux droits

- Nous assurons des permanences tous les lundis de 13h30 à 18h et une permanence téléphonique.
- Participation à une réunion à la préfecture dans le cadre du suivi de dossiers d'étrangers
- Travail avec les associations du réseau de solidarité des associations messines sur le droits des migrants. L'objectif est de construire des outils communs pour pouvoir porter des plaidoyers.

### Municipales

- Interpellation des élus avec d'autres associations du réseau de solidarité des associations messines sur leur projet concernant la politique municipale envers les plus précaires.

### LA LETTRE de la L.D.H



Note d'information  
de Metz-Thionville  
Numéro 85  
Janvier 2020

### Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen

138, rue Marcadet 75018 PARIS  
Président  
Malik Salemkour  
Directeur de la publication  
Charles Roederer  
Photocopie/Publication  
1, rue du Pré Chaudron  
BP 45147  
57074 Metz Cedex 03  
ISSN : 2103-3218

- Sécurité dans la ville, vidéosurveillance : interpellation citoyenne via un sondage.
- Jeunesse – Devenir citoyen**
- Interventions en milieu scolaire sur le thème de la laïcité (6 classes) et sur le racisme et la xénophobie (2 classes) en lien avec d'autres associations avec lesquelles nous partageons ces projets.
  - Intervention avec une classe de CFA qui a comme projet de se lancer dans un concours de plaidoiries.
- Conférences :**
- Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) et expulsion des étrangers Analyse de la jurisprudence récente. Conférence débat par Grâce FAVREL, avocate au barreau de Paris.
  - Laïcité et valeurs de la république avec l'ANAAMO animée par Bernard Leclerc
  - La Palestine après le plan TRUMP NETANYAHOU conférence débat animée par René BAKMANN en partenariat avec l'Association France Palestine
  - **Égalité filles garçons : ça commence dès l'enfance** le 18 mars avec l'EPE, animée par Sabrina SINIGAGLIA AMADIO de l'Université de Lorraine
  - Interventions laïcité au CRP de Metz en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement.
- Reconnaissance faciale**  
Suite aux articles parus dans la presse concernant la reconnaissance faciale au FC METZ, nous avons interpellé la société TWO I et le FC METZ.
- Libération des camps** : nous nous sommes associés aux cérémonies commémoratives.

## EN FINIR AVEC LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Le harcèlement sexiste et les violences sexuelles sont un phénomène mondial qui n'épargne aucun milieu social, aucune nationalité, aucune génération, en temps de paix comme en temps de guerre. Instrument de maintien d'un ordre inégalitaire, elles font partie d'un continuum de violences qui visent les femmes parce que femmes.

Les conséquences de ces violences sur le quotidien, dans le couple et la vie familiale, sur l'état de santé, sur les parcours scolaires et professionnels sont hélas trop peu connues et reconnues.

Le courage des femmes qui de plus en plus nombreuses té-

moignent, les campagnes militantes et la médiatisation des phénomènes de harcèlement sexiste et de violences sexuelles contribuent aujourd'hui à des prises de consciences collectives.

Au quotidien, la Ligue des droits de l'Homme se mobilise pour informer, alimenter la réflexion sur la place que les sociétés font aux femmes et sur les enjeux des comportements sexistes. Pour cela, elle produit des outils (un guide traduit en plusieurs langues en direction des femmes étrangères victimes de violences, un document sur « le genre », des dossiers dans sa revue trimestrielle Hommes et libertés...), elle participe aux mobilisations nationales et internationales.

### Ce que dit la loi :

"Le Code pénal prévoit un certain nombre d'incriminations selon qu'il s'agit d'une agression sexuelle, d'une atteinte sexuelle ou de harcèlement sexuel. A chacune de ces incriminations correspond une définition précise et des peines encourues de quinze ans de prison pour le viol, de 2 ans de prison et 30 000 euros d'amende pour le harcèlement.

Le Code du travail interdit dans les mêmes conditions le

harcèlement sexuel commis par un employeur ou un salarié et protège aussi la personne qui veut témoigner de ces faits. Le ou la salarié.e ne peut être l'objet d'un licenciement, d'une sanction ou d'une mesure discriminatoire directe ou indirecte. La charge de la preuve est facilitée pour la victime.

Le cyberharcèlement est un délit dont l'auteur encourt 2 ans de prison et 30 000 euros d'amende."

### Comment porter plainte ?

La victime peut porter plainte :

- Au commissariat de police le plus proche. Si la personne est mineure, elle peut se présenter seule et ses parents seront convoqués ultérieurement car eux seuls peuvent porter plainte pour la personne mineure.

- Saisir directement le Procureur de la République par courrier recommandé.

- Porter plainte avec constitution de partie civile devant un juge d'instruction.

Sauf dans des cas particuliers, il est impossible de porter

plainte sous X.

En cas de cyberharcèlement, la victime peut demander le retrait des contenus en cause directement auprès des intermédiaires techniques qui décideront selon leurs propres critères et pas forcément en accord avec les lois françaises. Toutefois leur responsabilité sera engagée et ils devront permettre l'identification des auteurs.

La victime peut aussi porter plainte contre le ou les auteurs du harcèlement ou contre X si elle n'a pas pu l'identifier. Des captures d'écran serviront de preuves.

### Accompagner les victimes et mettre à l'abri.

Les victimes de violences sexuelles doivent pouvoir s'adresser à des professionnel-le-s (policiers, magistrats, médecins, travailleurs sociaux, psychologues...) formé-e-s pour recueillir leur parole et trouver des lieux d'écoute en nombre suffisant et outillés.

Les associations qui mènent des missions de service public pour l'accompagnement des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles doivent elles aussi voir leur rôle reconnu et non pas soumises à des coupes budgétaires qui mettent en cause leur existence même.

Les femmes victimes de violence, en particulier conjugales, peuvent être amenées/conduites à quitter leur domicile. Leur départ s'effectue souvent dans l'urgence et dans un contexte de danger avéré. Leur situation requiert une mise en sécurité immédiate et une prise en charge spécifique. Pour répondre à ces besoins, il faut impérativement appliquer la loi et l'Ordonnance de protection, accroître partout l'offre d'hébergement d'urgence et le nombre de places dédiées aux femmes victimes de violence ou à leurs auteurs pour rompre avec les inégalités territoriales.

*Document élaboré grâce aux contributions des groupes de travail de la LDH :*

- *Police- justice,*
- *Femmes, genre, égalité,*
- *Jeunesse, droits des enfants, éducation*



L'Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle,

en partenariat avec

La ligue des Droits de l'Homme de Metz

a le plaisir de vous convier à la conférence-débat :



« EGALITE FEMMES - HOMMES,

ÇA COMMENCE DES L'ENFANCE ! »

**CONFERENCE ANNULEE**

Animée par Sabrina SINIGAGLIA – AMADIO,  
Maîtresse de Conférence en Sociologie à l'Université de Lorraine

**Le mercredi 18 mars 2020 de 18h à 20h**

**Salon de Guise – Hôtel de Ville de Metz**

## QUE NOUS DIT L'AFFAIRE MILA ?

Mila est cette jeune lycéenne de 16 ans qui a posté sur la Toile une vidéo provocatrice à l'égard de l'islam, ceci suite à un échange entre jeunes au cours duquel elle avait été victime d'agressions sexistes et homophobes.

A partir de ce jour, sa vie est devenue un cauchemar : elle a reçu des centaines de messages haineux, ainsi que des menaces de mort ; elle a dû quitter son lycée et changer de quartier.

J'espère que tout cela est derrière elle maintenant et qu'elle a retrouvé un peu de sérénité ...

Mais que nous dit cette « affaire » ?

D'abord qu'un certain nombre de personnes, dont la garde des sceaux dans sa première réaction, ont tendance à oublier que le blasphème ce n'est pas « grave », mais légal... Depuis la révolution française, on a le droit de critiquer les religions, le délit de blasphème ayant été aboli en 1792.

L'affaire des caricatures de Mahomet en 2007 a fixé la jurisprudence concernant l'islam, jurisprudence qui existait déjà pour le christianisme.

La justice est très claire : la critique de la religion, voire l'injure, n'est pas répréhensible. Par contre, injurier des personnes en raison de leur religion est condamnable. Mila, quant à elle, ne s'en est prise qu'à l'anal divin !

Certes, c'était violent, osé, malpoli ... On peut le dire comme on veut, mais dans une société démocratique, on doit accepter d'être éventuellement blessé par des opinions qui ne sont pas les nôtres.

Enfin, force est de constater que le harcèlement en ligne est un fléau, une forme de haine. Comme le démontre Éric DEBARBIEUX\* le harcèlement n'est pas à réduire entre l'affrontement entre un individu harceleur et un individu harcelé. C'est un phénomène de groupe dans lequel le rôle des témoins est identifié.

Dans l'affaire Mila, ceux qui attaquent se construisent comme appartenant à une communauté religieuse et à un groupe hétérosexuel.

En harcelant en ligne Mila, on appelle les autres membres de la communauté et du groupe à se joindre à ce lynchage collectif.

Il n'y a plus de débat, plus de contradiction possible.

Les propos de Mila n'ont pas plu, alors c'est la menace de mort !

Mais dans quel pays vivons-nous pour supporter d'entendre de telles menaces ?

Pour reprendre les propos du président de la LDH, Malik SALEMKOUR, : « *il est temps que la société dans son ensemble se saisisse de ces questions, donne toute sa place au travail d'éducation, y compris en faisant appel à l'éducation populaire si malmenée aujourd'hui.* »

*Hélène Leclerc,*

*secrétaire de la section LDH Metz - Moselle*

\* « *L'école face à la violence* » *Eric DEBARBIEUX*

## 8 MARS, JOURNÉE DE LUTTE POUR LE DROIT DES FEMMES

### Femmes étrangères

Pour toutes les femmes, porter plainte quand on est victime de violences conjugales n'est pas simple. Il faut dénoncer la violence du conjoint, dire l'humiliation, la violence subie.

Quand elles veulent déposer plainte, l'accueil réservé aux femmes victimes de violences est souvent défaillant. Il l'est encore davantage pour les femmes étrangères qui sont d'abord considérées comme étrangères avant d'être considérées comme des victimes.

Quand une femme étrangère dénonce des violences conjugales elle prend le risque de remettre en cause son statut, son titre de séjour. La loi ne protège pas suffisamment ces femmes. Pour conserver leur titre de séjour, il faut qu'elles aient déposé plainte, fait constater les violences...

Les préfetures leur font des demandes abusives, exigeant des documents qui ne sont pas requis par la loi (condamnation de l'époux, divorce pour faute...).

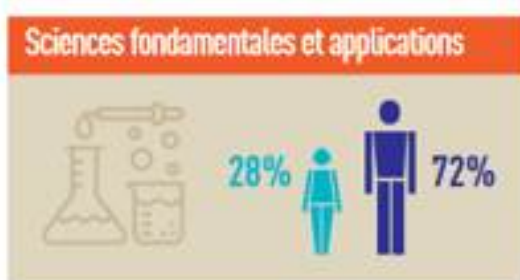
Le plus souvent, celles que l'on accueille à nos permanences n'ont pas osé porter plainte, voire même faire une main courante.

### Biais de communication

L'égalité femmes/hommes reste à construire, souvent même dans la présentation qui est faite de ces inégalités.

Les inégalités salariales sont ainsi présentées le plus souvent avec la proposition que les femmes gagnent 25,7% de moins que les hommes (chiffre de 2012, tous temps de travail confondus). On pourrait choisir de présenter cet écart de revenus en disant que les hommes gagnent 34,6% de plus que les femmes. Deux présentations pour un même écart.

### Femmes filières de formation et d'emploi



Champ : France entière.  
Source : MENESR - SIES.





## SÉCURITÉ DANS LA VILLE, VILLE INTELLIGENTE, VILLE DE LIBERTÉ

Les caméras de vidéosurveillance sont nombreuses dans nos communes. Elles sont vendues avec l'argument d'un outil efficace pour une ville plus sûre, plus contrôlée. Cet argument d'efficacité a été mis en cause par la cour des comptes en 2011. Depuis, pas d'évaluation coût/efficacité du dispositif et les caméras se multiplient.

Le maire d'une commune mosellane de 14 000 habitants propose d'augmenter à 150 le nombre de caméras dans sa ville. Il y aurait alors une caméra pour 93 habitants, plus qu'à Nice. A Metz un candidat propose le même ratio en implantant 1000 nouvelles caméras.

Pourquoi tant de caméras ?

Dans nos villages, pour voir ce qui se passait dans la rue, on soulevait le rideau. Les caméras répondent à la même curiosité, mais on ne voit plus le rideau bouger, on ne croise plus le regard de l'autre. Cette surveillance est devenue invisible. Les caméras sont de plus en plus présentes.

Mais qui surveille ? Il n'est pas possible de voir toutes ces images quand le nombre de caméras se multiplie. Les marchands de surveillance proposent des logiciels qui permettent le traitement des images : des outils utilisant l'intelligence artificielle et dont l'objet est de développer une surveillance, un contrôle au plus près.

*« Il suffit de regarder dans le miroir que nous tendent l'histoire ou d'autres régions du monde pour savoir à quoi la Technopolice nous conduit : renforcement des formes de discrimination et de ségrégation, musellement des mouvements sociaux et dépolitisation de l'espace public, automatisation de la police et du déni de justice, déshumanisation toujours*

*plus poussée des rapports sociaux. Tout cela et plus encore, au prix d'un gigantesque gâchis financier et écologique<sup>(1)</sup> qui ne servira qu'à conforter le pouvoir des marchands de peur. »<sup>(2)</sup>*

La banalisation de ces outils, de leurs usages est inquiétante. Traquer des incivilités à l'aide d'un dispositif de vidéo surveillance c'est mettre en œuvre des moyens disproportionnés par rapport à l'objectif.

Le projet de suivre les allées et venues de tous, donc de chacun, n'est pas compatible avec une société de libertés. Les images peuvent être utilisées à toutes sortes de fins illégitimes. Cette technologie est une aubaine pour les régimes totalitaires, pour placer la société sous contrôle. C'est donc une technologie à manipuler avec précaution.

Prendre le parti de la liberté, c'est toujours prendre le parti du risque. Le rêve d'une société d'ordre n'est pas l'apanage des dictateurs. La sécurité a souvent bon dos dans cette quête pour abolir le désordre. Le désordre, c'est celui qui vit autrement, qui n'est pas dans la norme, qui conteste. Une société normée est-elle un idéal de société ?

Vivons-nous vraiment dans une société aussi dangereuse pour que l'on accepte la mise en place de tels outils de surveillance et de contrôle ?

**Bernard LECLERC**

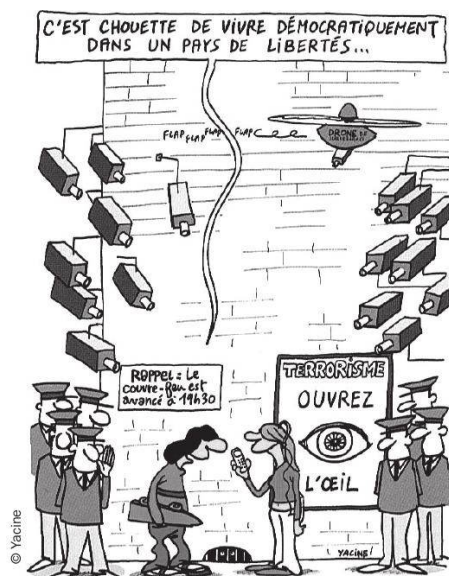
(1) La surveillance numérique est très coûteuse en énergie

(2) Source technopolice

### RAPPEL

A lire ou à relire sur le site de la section LDH de Metz :  
Cet article publié le 15 octobre 2018 : **Vidéosurveillance**  
« JE N'AI RIEN À CACHER ! » POURQUOI FAUT-IL LIMITER LA VIDÉOPROTECTION MUNICIPALE ?  
David Gonzalez, LDH Metz

<http://site.ldh-france.org/metz/2018/10/15/videosurveillance/>



## VULNÉRABLES

« *Ils ne mouraient pas tous mais tous étaient frappés* »

*Livre septième les animaux malades de la peste, Jean de La Fontaine.*

Cette fois, ma plume est restée longtemps silencieuse devant la page blanche, il y aurait tant à dire, et je ne pourrai pas tout dire... et puis, voilà que ces mots appris dans mon enfance sont revenus à ma mémoire d'une façon bien plus parlante que sur les bancs de l'école.

Ils ne mouraient pas tous .mais tous étaient frappés... de quoi sommes- nous tous frappés aujourd'hui ?

Quel est ce mal qui s'infiltré partout et nous rend tour à tour moroses, angoissés, inquiets, repliés sur nous- mêmes, méfiants, parfois agressifs ?

Il porte un nom vieux comme le monde : la peur

Il y a quelques années, c'était en 2017, j'avais évoqué à travers une réflexion toutes « ces peurs qui nous habitent » ; peur des attentats, peur de l'avenir, peur du réchauffement climatique, peur des Migrants qui viennent à nos portes, peur de ce que nous ne maîtrisons pas, de ce que nous ne comprenons pas,

Depuis, des mouvements sociaux, politiques, nationaux et internationaux ont marqué notre société, y laissant des traces indélébiles de violences multiples, les peurs sont toujours là. Aujourd'hui, parmi elles, un intrus imprévu dont on ne sait pas encore grand-chose, sinon qu'il bouleverse la planète entière, sème la terreur parmi les humains, une menace que personne n'attendait et qui s'appelle le COVID-19 avec au jour le jour ses conséquences dramatiques sur la santé humaine, pour les plus fragiles une course contre la mort, pour les autres la mise à l'écart, avec toute une série de mesures que nous savons : écoles fermées, entreprises en difficulté, partout l'activité économique mise à mal, des pays qui ferment leur frontière, les bourses qui s'effondrent.

Peut-on imaginer la taille d'un virus ? Selon l'encyclopédie, les virus ont une taille qui les situe tout en bas de l'échelle des dimensions, ce sont les plus petits micro-organismes.

Peut-on imaginer notre terre, avec ses continents, ses mers, ses immensités. Celle qu'on appelle la planète bleue devant nous, et face à elle cet infiniment petit qu'est un virus ? Pourtant, sachant les désastres destructeurs qu'il peut commettre comment ne pas y voir à la fois le visage de notre grandeur, de notre force mais aussi celui de notre vulnérabilité

Nous devons admettre que ce qui se produit à un endroit de notre terre, même le plus lointain, concerne rapidement la com-

munauté internationale, pour la plupart d'entre nous la Chine c'est loin et pourtant...

Tous les continents sont concernés, touchés mais tous n'ont pas les mêmes moyens pour affronter ce défi.

Certes, nous avons la technique, la Science, l'intelligence artificielle, les progrès immenses de la médecine, le savoir, pourtant, malgré cette croissance les inégalités sociales s'accroissent, la pauvreté s'installe pour beaucoup de nos concitoyens, dans cette réalité qu'il nous faut affronter aujourd'hui, nous ne sommes pas tous égaux.

Face à cette situation que nous n'avons pas choisie, quelle sera notre attitude ?

Au moment où la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme a été proclamée, la vie sur notre terre n'était pas « un long fleuve tranquille » il suffit de relire l'Histoire.

Face à ce défi, la vraie menace serait le chacun pour soi, le refus de tendre la main aux plus démunis, le désir de toute puissance ou la sécurité pour soi sans regarder le reste du monde, cette tentation peut exister !

Face à ce défi, le combat à mener est celui des Droits communs pour l'Humanité.

Deux mots doivent nous déranger et nous éclairer jour et nuit : solidarité et fraternité

Solidarité entre les pays de l'Union Européenne, entre les états, entre les pays riches et les plus pauvres, solidarité entre les chercheurs les scientifiques, entre les citoyens que nous sommes ici et ailleurs, solidarité avec les demandeurs d'asile fuyant leur pays en guerre.

Que dire alors de la fraternité, celle qui s'affiche sur nos murs, celle de notre devise républicaine, celle que nous devons mettre en œuvre dans les faits ....

La fraternité n'est pas une menace, elle est la réponse !

**Françoise Maix**



« Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France »

[Vignette, fumé pour l'illustration de : La Fontaine, Jean de, "Fables", "Les Animaux malades de la peste"] : [estampe] ([Fumé]) / G. Doré ; Ettlting

## AUX FRONTIÈRES DE L'EUROPE , LA SYRIE

Les populations syriennes fuient les zones de combat. Parce qu'elles étaient dans ces zones de combat, elles ne sont plus bienvenues dans leur propre pays. Les personnes qui sont dans cette situation peuvent demander l'asile à un pays tiers. C'est ce que prévoit la convention de 1951 qui fixe le droit des réfugiés.

Pour demander l'asile, il faut pouvoir accéder à un pays d'accueil. La politique de l'Europe, de protection de ses frontières est cynique. C'est ce que rappelle le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) dans le communiqué ci-dessous :

« Tous les États sont en droit de contrôler leurs frontières et les mouvements irréguliers de personnes, mais ils doivent parallèlement s'abstenir de recourir à un usage excessif ou disproportionné de la force et veiller à ce que les demandes d'asile puissent continuer à être traitées de manière ordonnée.

Ni la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ni le droit européen des réfugiés ne fournissent de base juridique pour la cessation temporaire de la prise en charge des demandes d'asile. »

Ce n'est pas la frontière gréco-turque dont il est question, c'est la frontière entre l'Europe et la Turquie, c'est de politique européenne dont il est question. Les photos des identitaires grecs faisant la loi à la frontière circulent sur les réseaux sociaux. Ce sont les mêmes, avec la même idéologie qui se sont institués gardes frontière dans les Alpes, pour garder la frontière franco italienne.

"Nous ne devons pas laisser l'extrême droite faire la politique de l'Europe. Des milliers d'antifascistes grecs ont défilé à Athènes et Thessalonique pour défendre les réfugiés après les attaques par des groupes d'identitaires d'extrême droite contre les réfugiés arrivant à Lesbos et Chios."

La « crise » qui se joue aux frontières de l'Union européenne concerne avant tout l'accueil des personnes réfugiées. La réaction des autorités grecques et l'impuissance de l'Union européenne sont humainement catastrophiques et politiquement inacceptables. Les principes de base du droit international sont bafoués : blocage des frontières, suspension du droit d'asile, menace de renvoyer « si possible dans son pays d'origine » .

**Bernard LECLERC**



Environ 500 migrants sont maintenus à bord d'un navire militaire au port de Mytilène, à Lesbos. Crédit : DR Transports Migrants Lesbos  
Fabrice, Congolais à bord du navire bloqué à Lesbos : "On est traités comme des animaux"

<https://www.infomigrants.net/fr/post/23405/fabrice-congolais-a-bord-du-navire-bloque-a-lesbos-on-est-traites-comme-des-animaux>

### Composition du BUREAU

#### **METZ**

*Président*  
**Bernard LECLERC**  
*Secrétaire*  
**Hélène LECLERC**  
*Trésorier*  
**Charles ROEDERER**  
*Trésorière-adjointe*  
**Marie HEBERT**

### NOS PERMANENCES

#### **THONVILLE**

**LES SAMEDIS**  
**10 H – 12 H**  
*5, impasse des*  
**Anciens Hauts Fourneaux**  
**57100 THIONVILLE**  
[ldh.thionville@gmail.com](mailto:ldh.thionville@gmail.com)

#### **METZ**

**LUNDI**  
**14 H – 17 H**  
*Sur RDV uniquement*  
**11, rue des Parmentiers**  
**57000 METZ**  
*Tél: 06 41 94 12 69*  
[ldh.metz@ldh-france.org](mailto:ldh.metz@ldh-france.org)

**L.D.H. METZ**  
**1, rue du Pré-Chaudron**  
**57070 METZ**  
**Tél: 06 41 94 12 69**

[ldh.metz@ldh-france.org](mailto:ldh.metz@ldh-france.org)  
<http://site.ldh-france.org/metz/>

**ANTENNE de THIONVILLE**  
**5, impasse des**  
**Anciens Hauts Fourneaux**  
**57100 THIONVILLE**  
[ldh.thionville@gmail.com](mailto:ldh.thionville@gmail.com)